

## Accès à l'éducation au Cambodge pour les enfants des villages reculés

Date : 21 décembre 2017



Les ressources insuffisantes en termes de santé, d'éducation et d'emploi maintiennent le Cambodge dans une situation de pauvreté endémique. L'éducation au Cambodge est sans doute l'un des systèmes les plus touchés par cette situation, malgré la volonté affichée de l'État d'en faire une priorité.

La Constitution de 1993 prévoit en effet que « l'État assure gratuitement à tout citoyen un enseignement public primaire et secondaire. » Dans les faits, le manque de moyens se fait sentir à tous niveaux : absence de matériel, nombre de professeurs et d'écoles insuffisants, faiblesses dans la formation des enseignants, lacunes dans les programmes pédagogiques. En 2012, seuls 64% des enfants terminaient l'école primaire.<sup>(1)</sup>

Les enfants des régions rurales reculées sont bien sûr parmi les plus touchés. L'école publique la plus proche est souvent à plusieurs kilomètres, inaccessible. De plus, les familles démunies préfèrent garder l'enfant à la maison et l'employer dans les champs ou à des tâches domestiques. L'éducation au Cambodge de la petite enfance, si importante pour le développement ultérieur du pays est, quant à elle, totalement délaissée. L'accueil préscolaire ne concerne que 35% des enfants.<sup>(2)</sup>

**L'éducation au Cambodge de tous les enfants : une priorité pour le BICE**

En partenariat avec [Opérations Enfant du Cambodge \(OEC\)](#), le BICE s'engage pour favoriser [l'éducation aux droits et le droit à l'éducation](#) des enfants de la province de Sihanoukville. L'objectif est de donner accès aux enfants à la scolarisation, mais également de les sensibiliser, ainsi que leurs familles et les éducateurs, aux droits de l'enfant. Le projet s'organise autour des activités suivantes dans 10 villages :

- **3 crèches informelles** accueillent les enfants de 3 à 6 ans deux heures par jour. Les animateurs proposent des activités aux tout-petits. Ils conseillent et sensibilisent les parents aux droits de l'enfant.
- **6 écoles informelles** sont gérées en partenariat avec les autorités locales. Elles dispensent 4 heures de cours par jour et sensibilisent les enfants à la prévention et au signalement des violences.
- **6 professeurs sont formés** pour assurer l'enseignement dans ces écoles.
- **Les parents, regroupés en six associations, sont sensibilisés à la parentalité positive, aux droits de l'enfant** et notamment à l'importance de la scolarisation.
- **Un réseau local de protection de l'enfance** est mis en place pour assurer la prévention, l'identification et le signalement des cas de violences. Il coordonne également l'action des professionnels auprès des enfants victimes afin de leur assurer un accompagnement juridique et thérapeutique adapté.

Enfin des latrines seront installées dans 4 villages pour garantir un meilleur environnement sanitaire, toujours dans le cadre de l'éducation informelle mise en place.

## Activités

- Scolarisation d'enfants en situation de grande vulnérabilité
- Accueil de la petite enfance dans des structures adaptées
- Sensibilisation des parents aux droits de l'enfant, et particulièrement au droit à l'éducation